

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 9 juillet 2024 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers, M. Patrick Feeny, M. Jeannot Émond et M. Jean-René Martin. Les conseillers M. Pierre Laramée et M. Yvan St-Amour ont motivé leurs absences. Absence non motivé M. Gilles Patry. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2024-07-R6316 Ouverture de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2024-07-R6317 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Nomination personne désignée pour appliquer les règlements municipaux et émettre des constats d'infractions
- 100.2 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- 100.3 Appui MRCVG – Communication efficace – Info-santé 811 options 1,2 et 3
- 100.4 Inscription Colloque de zone – Gatineau

Conseil municipal

- 110.1 ~~Avis public de changement de date de la séance du mois d'octobre 2024 (ANNULÉE)~~

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 30 juin 2024

Sécurité publique

- 200.1 Ville de Maniwaki – Frais liés à l'utilisation du compresseur à air respirable
- 200.2 MRCVG – Résolution d'autorisation pour acquisition de deux stations d'air respirable

Voirie

- 300.1 Demande Commission toponymie – Rue Joanie
- 300.2 Présence d'une zone inondable – Déplacement du chemin (INFO)
- 300.3 Procédure lors de travaux de voirie
- 300.4 Travaux sur chemin des Eaux – Carrières et sablières

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Formation d'un comité pour règlement d'urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçues

- 800.1 Hydro-Québec – interruptions de services en juillet

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2024-07-R6318 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 4 juin 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Un contribuable a demandé aux membres du conseil ce qu'ils comptaient faire pour mieux organiser la descente au lac Evans afin d'éviter la sédimentation dans ce lac pour ne pas faire diminuer la profondeur de l'eau et rendre la navigation difficile ou même impossible.

2024-07-R6319 Nomination de la directrice générale dans la fonction d'inspectrice municipale

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud est sans inspecteur municipal présentement;

ATTENDU QUE pour appliquer les règlements municipaux et pouvoir agir lorsqu'il y a des contraventions à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale Mariette Rochon soit désignée dans la fonction d'inspecteur municipal afin de s'assurer de l'application et du respect de la réglementation municipale et/ou provinciale;

Il est aussi résolu qu'elle veillera à l'émission des avis d'infraction, à émettre les constats d'infraction et représentera la municipalité dans le cadre des dossiers à la cour municipale, jusqu'à ce que ce poste vacant soit comblé.

Adoptée.

2024-07-R6320 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Gatineau, M. Robert Bussière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC et aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2024-07-R6321 Communication efficace – Info-Santé 811 options 1,2 et 3

ATTENDU QUE l'implantation de la ligne Info-Santé 811 afin d'offrir à la population un service 24/7 de consultation téléphonique en matière de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE ce service comporte 3 options différentes soit : l'option 1 – conseils en santé pour tous, l'option 2 – conseils psychosociaux et l'option 3 – guichet d'accès à la première ligne spécifiquement dédiée aux patients orphelins de médecin;

ATTENDU QUE ce service régional vise à réduire le flot d'utilisateurs se rendant à l'urgence en cas de problème de santé mineurs;

ATTENDU QU'afin de maximiser l'efficacité de la ligne Info-Santé et atteindre le but visé soit de libérer des places à l'urgence pour les cas les plus urgents, un plan de communication terrain expressément dédié à la MRCVG doit être mis en place;

ATTENDU QUE le CISSSO possède un service de communications, chapeauté par un directeur et une gestionnaire de communications habiletés à produire un tel plan de communication;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de demander au président-directeur général (PDG) du CISSSO, Dr Marc Bilodeau, la production et la mise en place d'un plan de communication spécialement dédié à la MRCVG afin de promouvoir efficacement les options offertes par la ligne Info-Santé 811.

Adoptée.

2024-07-R6322 Colloque de zone – ADMQ 18 et 19 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à participer au Colloque de Zone présenté par l'ADMQ les 18 et 19 septembre 2024 au Château Cartier de Gatineau au montant de 344.93\$ taxes incluses.

Adoptée.

2024-07-R6323 Changement de date pour séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de changer la date de la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre prévue le 8 octobre pour le **LUNDI 7** octobre à 19 heures. Un avis public à cet effet sera déposé sur le site web de la municipalité. (RÉSOLUTION ANNULÉE)

Adoptée.

2024-07-R6324 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 30 juin 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés au 30-06-2024 au montant de	80 730.90\$
Les dépenses à payer 30-06-2024 au montant de	71 563.30\$
Les salaires payés au 30-06-2024 au montant de	9 030.84\$

Adoptée.

2024-07-R6325 Toponymie – Nom de rue

ATTENDU QUE le nouveau développement résidentiel de M. Rémy Crites dans la municipalité de Egan-Sud ;

ATTENDU QUE le chemin appartient désormais à la municipalité ;

ATTENDU QUE ce chemin s'appelle déjà la rue Joanie et que le conseil municipal veut que cette rue s'appelle ainsi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil demande à la commission de toponymie d'accepter le nom de cette rue : Rue Joanie,

Adoptée.

2024-07-R6326 Travaux chemin des Eaux – Carrières Sablières

ATTENDU QUE la municipalité désire faire des travaux de rechargement sur le chemin des Eaux ;

ATTENDU QUE ces travaux ont déjà été budgété dans le fonds des Carrières Sablières pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE des travaux d'urgences ont été nécessaires pour ce chemin le 23 juin suite à des fortes pluies ;

ATTENDU QUE ces travaux d'urgences sont au coût de 4 272.64\$ et que le montant pour le rechargement du chemin des Eaux était de 30 000\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 25 727.36\$ soit disponible pour les travaux de rechargement du chemin des Eaux et que ces dépenses soient prises à même le Fonds des Carrières Sablières de la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet qu'un comité d'urbanisme composé de M. le maire Neil Gagnon, le conseiller M. Jean-René Martin ainsi que la directrice générale soit formé afin de préparer les règlements nécessaires pour qu'ils concordent avec le schéma d'urbanisme de la MRCVG.

2024-07-R6327 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20 heures.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

